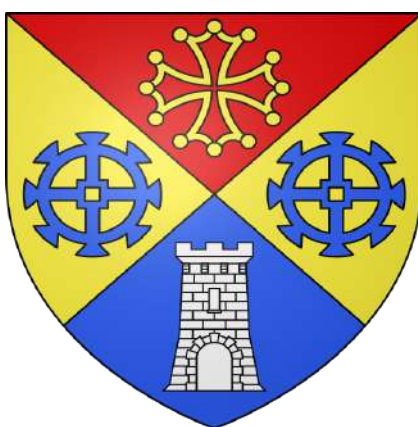




# BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2026



# SOMMAIRE

-  Le mot de maire
-  Cérémonie du 8 mai 2025, du 11 novembre 2025
-  Etat civil 2025
-  Extrait du compte administratif 2024
-  Réalisations 2025
-  En 2026.
-  SMECMVD
-  Epareuse
-  Bon à savoir
-  Parole à nos associations
-  Informations pratiques

**Bulletin d'information municipal – janvier 2026**

**Ce bulletin a été réalisé par la commission communication.**

**Photos : Breil Daniel, Genez Chrystèle, Gillet Patrice, Magimel Martine, Roche Olivier.**

**Si vous constatez un oubli, n'y voyez aucune mauvaise intention mais signalez-le-nous.**

# LE MOT DU MAIRE

**Strenqueloises, Strenquelois,**

Bienvenue en **2026**.

À l'approche de **la fin de ce mandat**, je me dois de conserver un ton neutre pour **cette nouvelle année**, conformément à **l'esprit consensuel** que je souhaite préserver pour notre commune.

**Dans un contexte national**, marqué par une **crise de confiance politique**, mais aussi par **l'espoir d'une relance économique** dans les mois à venir, il est de notre **responsabilité collective** d'unir nos efforts pour contribuer, au **redressement de la situation**. C'est dans **cet état d'esprit** que j'aborde **ce début d'année**, aux côtés de **chacune et chacun d'entre vous**.

**En ce début d'année**, je souhaite également avoir une pensée particulière pour **celles et ceux, qui nous ont quitté, qui souffrent** et qui traversent des **moments de peine ou de difficulté**. À **Strenquels**, les événements récents nous rappellent **combien la solidarité et le soutien mutuel sont essentiels**.

Avec l'ensemble **du conseil municipal et les agents communaux**, nous vous adressons **nos meilleurs vœux** pour cette nouvelle année : **une bonne et heureuse année 2026, ainsi qu'une bonne santé**.

Nous souhaitons également **la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune**.

**Votre maire, Mr Guy GIMEL**

# CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025



Le **8 mai 2025**, la commune a célébré le **80<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de 1945**. Une cérémonie s'est tenue **devant le monument aux morts**, où **Monsieur le Maire Guy Gimel et Lucas Fouilloux Roux** ont lu les textes de commémoration.

Pour marquer comme il se doit ce 80<sup>e</sup> anniversaire, **l'appel des morts** a été réalisé, suivi du **dépôt de gerbes**.

La cérémonie s'est conclue par **le verre de l'amitié**, offert par la mairie, permettant aux habitants de partager un moment chaleureux et convivial.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025



Ce 11 novembre 2025, la commune s'est rassemblée pour célébrer **le 107<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918**, sous la douceur ensoleillée de ce mois de novembre.

A cette occasion, **un dépôt de gerbe** a été effectué. Monsieur le Maire **Guy Gimel** et **Lucas Fouilloux-Roux** 13 ans, ont prononcé **les lectures de mémoire**. La commémoration s'est conclue avec **le verre de l'amitié offert à la mairie**, permettant aux personnes présentes d'échanger autour de ce moment de souvenir et de partage.



# ÉTAT CIVIL 2025

## NAISSANCES

BIZET Rose, Agathe, Maya - A Brive-la-Gaillarde - 15 janvier 2025

MESAGLIO MANAU Tyméo, Philippe, Peter - A Brive-la-Gaillarde - 07 février 2025



## DÉCÈS

LUYPAERT Patricia - 10 février 2025 (sangou)

FARGES épouse BELIE Christine, Ida, Henriette - 22 juin 2025 (le bourg)

CAILLAUD épouse HAYE Josette - 06 septembre 2025 (Le Carlat)

VALAT veuve DELOL Joséphine, Marie-Jeanne - 01 novembre 2025 (Le Bourg)

GARY Guy – 30 décembre 2025 (Lamoretie)



## EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	56 120,07 €	Atténuation de charges	158,00 €
Charges de personnel	41 038,76 €	Produits des services	7 952,12 €
Atténuation de produits	31 018,76 €	Impôts et taxes	133 878,41 €
Charges de gestion courante	44 521,31 €	Dotations et participations	72 724,41 €
Charges financières	737,46 €	Produits de gestion courante (revenus des immeubles)	35 981,66 €
Amortissements	2003,00 €	Produits financiers	4,65 €
<b>Total des dépenses 2024</b>	<b>175 439,36 €</b>	<b>Total des recettes 2024</b>	<b>250 699,25 €</b>

INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit section investissement 2023	11 807,17 €	Affectation résultat de fonctionnement 2023	172 767,14 €
Matériel informatique	778,40 €	Taxe d'aménagement	718,93 €
		FCTVA	26 817,19 €
		Subvention DETR (Adressage)	3 636,00 €
Remboursement des emprunts	17 700,70 €	Amortissements	203,00 €
<b>Total des dépenses 2024</b>	<b>30 286,27 €</b>	<b>Total des recettes 2024</b>	<b>204 142,26 €</b>

### ETAT DE LA DETTE COMMUNALE AU 31/12/2025

LISTE DES EMPRUNTS	DATE	TAUX	DUREE	CAPITAL EM-PRUNTÉ	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2025
Tracteur équipé d'une épareuse <i>(Emprunt réparti entre les communes de Condat, Saint Michel de Bannières, Cavagnac et Le Vignon en Quercy)</i>	Juin 2017	1,15 %	10 ans	86 000 €	15 771,64 €
Réserves incendie	Mars 2021	0,69%	10 ans	90 000 €	48 023,06 €

## REALISATIONS 2025



### LA CLOCHE DE L'ÉGLISE A SA NOUVELLE HORLOGE

Notre église a désormais **une nouvelle horloge** pour sa cloche, installée pour un montant de **1180 euros**. Grâce à ce petit coup de neuf, les cloches vont pouvoir sonner à l'heure juste.



### MUR DE SOUTÈNEMENT - SANGOU

La Mairie a fait refaire le mur de soutènement en pierre au lieu-dit Sangou, suite à son effondrement.

Le montant des travaux s'élève à **10611 € TTC**.



## **Voirie 2025**

- **PROGRAMME voirie, réfection complète des routes.**

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration du réseau routier communal, plusieurs travaux de voirie ont été réalisés en 2025 sur la commune.

### **VC n°9 – Laroquette à Barbarou**

Des travaux d'élagage ont été effectués par l'entreprise **Bois Pierre** à Betaille, afin de sécuriser les abords de la voie.

Un **reprofilage de chaussée** avec enduit bicouche a également été réalisé par l'entreprise **Pijassou** de Saint-Yrieix-la-Perche.

- **PROGRAMME de renforcement de chaussées.**  
**(Point à Temps)**

La commune a bénéficié d'une enveloppe financière de **6 297,40 €**, correspondant à **4,14 tonnes de liant**, dans le cadre d'une opération de renforcement ponctuel des chaussées.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **NGE Routes** – Agence en Dordogne.

---

La fourniture **d'enrobé à froid et de grave émulsion** a été assurée grâce à des matériaux récupérés par l'agent communal à la **carrière Chausse d'Orliaguet (24)**.

Le montant attribué pour ces fournitures s'élève à **457,11 €**

Le tarif des fournitures est fixé comme suit :

- Grave émulsion : **70 € / tonne**
- Enrobé à froid : **130 € / tonne**



## **AMENAGEMENT D'UN ACCES A BONNARD**

**La Mairie** a procédé à l'aménagement et à la réfection d'un chemin communal à **Bonnard**, afin de permettre l'accès à une habitation.

Ces travaux étaient indispensables, **aucun chemin carrossable** ne permettant jusqu'alors l'accès à l'habitation.

**Les aménagements** réalisés assurent désormais un **accès sécurisé et praticable pour les véhicules**.

**Le montant des travaux** s'élève à **7032 € TTC**.





## **CHEMINS PÉDESTRES**

Pour la **quatrième année consécutive**, la **journée d'entretien des chemins** s'est tenue **le 4 octobre 2025**.

Cette journée a permis d'assurer l'**entretien des chemins déjà réhabilités**, notamment :

### **Le chemin des écoliers (balisage blanc)**

**Départ** : devant la salle des fêtes de Strenquels...

Le « **CHEMIN des ECOLIERS** » à la recherche d'une douzaine de **cache**s dissimulées sur le parcours. Si, parents ou grands-parents, vous avez des difficultés à entraîner vos enfants sur les chemins, proposez-leur une chasse au trésor pour les motiver. Pour cela il suffit d'installer l'**application** gratuite « **GEOCACHING** » sur votre téléphone et vous aurez la carte et la position GPS de chaque cache, sur la commune ... et dans le monde entier !

Dans chaque cache, vous découvrirez **une petite boîte** contenant un registre sur lequel vous inscrirez votre pseudo pour prouver votre passage et vous le notifierez à « **GEOCACHING** ». Remettez-la ensuite exactement à sa place pour les prochains aventuriers.

**BONNE BALADE à vous !**



Pour info, il y a dans un rayon de 10 kms autour de Strenquels, pas moins de 80 caches, qui vous amèneront dans des endroits qui ne manquent pas d'intérêt et souvent inconnus.

Tel est le but de ce jeu.



## Le chemin des hauts de Strenquels (balisage vert)

Départ : Près de la citerne incendie, route des Ginastoles.

Le plan des différents itinéraires a été affiché devant la salle des fêtes, ainsi qu'au départ de chaque circuit avec toutes les informations nécessaires.



**Un nouveau chemin** a été réhabilité lors de cette journée (chemin reliant **Ripane à Friat**).



**Merci à tous les participants** qui ont répondu présent à cette journée, ainsi que **nos cuisinières** qui nous ont concoctées un bon repas afin de clôturer cette journée.



Afin de mettre en valeur notre patrimoine communal et nos chemins, **rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures.**

**EN 2026...**



## **CONSTRUCTION DE DEUX CAVURNES AU CIMETIERE**

La mairie a décidé la **construction de deux cavurnes** au sein du cimetière, pour un montant de **2880 €**.

Elles seront mises à la disposition des familles au **prix de 1 300 €**, pour une **concession valable 30 ans**.

Cette réalisation vise à proposer une solution adaptée au dépôt des urnes funéraires, répondant ainsi à l'évolution des pratiques funéraires.



## ÉPAREUSE



Entente Strenquels, Cavagnac, Condat

Saint Michel de Bannières, Le Vignon en Quercy.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Strenquels</b>	89,10 h	141,75 h	79,36 h	82,80 h	136,34 h	95.27 h
<b>Autres communes</b>	423,89 h	574,97 h	302,70 h	417,54 h	568,31h	509.28 h
<b>Total des heures</b>	512,99 h	716,72 h	382,06 h	500,34 h	704,65 h	604.55 h
<b>Coût horaire de fonctionnement</b>	40,46 €	50,73 €	75,05 €	60,92 €	50,35 €	52.85 €

**Pour la campagne 2025, le nombre d'heures réduite, s'explique par un passage en moins, en raison des conditions climatiques (la sécheresse des mois de juin, juillet et août). Cette situation entraine une légère augmentation du coût horaire de fonctionnement.**

**Afin d'optimiser l'utilisation du matériel, l'embauche d'un chauffeur temporaire, a été validée par les communes pour pallier les périodes de congés des agents communaux.**

## BON A SAVOIR...



### **DEGUSTATION DE LA GALETTE DES ROIS**

**Le 11 janvier 2025, la mairie de Strenquels** a organisé pour la deuxième année consécutive la traditionnelle **dégustation de la galette des Rois**. Comme en 2024, cet événement a rassemblé **une cinquantaine de personnes** venues partager un moment convivial autour d'un bon verre de cidre ou de jus d'orange et, bien sûr, de la **délicieuse galette**.

Cette rencontre est l'occasion pour **le conseil municipal** d'échanger avec **les habitants**, mais aussi pour les habitants eux-mêmes de se retrouver, de faire connaissance et **d'accueillir les nouveaux** venus dans la **commune**.

Comme l'année précédente, les **sourires** et les **discussions** ont été au rendez-vous !

On vous donne déjà rendez-vous le 17 janvier 2026 pour une nouvelle galette et un nouveau moment de convivialité à ne pas manquer.





## **CINÉ BELLE ÉTOILE 2025.**

**Le 14 août 2025**, la commune de **Strenquels** a accueilli une nouvelle édition du **Ciné Belle Étoile**, organisée à la **salle des fêtes**.

Dès le début de la soirée, les habitants ont pu se retrouver autour **d'un repas et d'une buvette**, proposés par **les associations de la commune**, dans une ambiance conviviale et estivale.

**À 22 heures**, place au cinéma avec la projection du film « **La Vache** », une comédie à la **fois tendre, touchante et pleine d'humour**. Le public, composé d'environ **120 personnes**, a été conquis par cette séance en plein air, partageant rires et émotions tout au long du film.

Cette manifestation, **cofinancée par CAUVALDOR et la mairie de Strenquels**, a été un véritable succès et a permis de rassembler petits et grands autour d'un moment chaleureux et culturel.

Une soirée à renouveler sans hésitation en **2026 !**





## **REPAS DES AINES**

La municipalité a organisé le traditionnel repas des aînés à la salle des fêtes. Ce moment convivial était dédié aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus.

Au total, **47 personnes** ont répondu présentes pour partager ce temps chaleureux et festif.

Le repas, a été confectionné par le restaurant O'DUO à Condat. Cette rencontre a permis aux aînés de se retrouver dans une ambiance conviviale, marquant agréablement la fin d'année.

### **Menu :**

Apéritif Kir avec amuses bouche

Potage paysan

Vol au vent aux gésiers de canard façon bourguignon/ salade composée

Roti, de veau sauce cèpes et gratin forestier

Plateau de fromage (Brie, Rocamadour, Cantal)

Tarte Tatin/ Boule de glace

Café



Un colis de fin d'année a été distribué aux aînés de plus de 80 ans





## **ÉLAGAGE : Ce que la loi impose aux propriétaires**

Afin d'assurer la sécurité et la bonne entente entre voisins, la mairie rappelle les règles légales concernant **l'élagage des arbres pour les propriétaires**.

### **En France, le Code civil est très clair :**

- **Chaque propriétaire** doit entretenir les arbres situés sur son terrain.
- Les branches ne doivent pas dépasser chez le voisin. Si c'est le cas, le propriétaire est obligé de les couper (**article 673 du code civil**).
- En revanche, le voisin ne peut pas couper lui-même ces branches : il doit en faire la demande au propriétaire.

### Concernant **les plantations** :

- Un arbre placé à moins de 2 mètres de la limite séparative doit être maintenu sous 2 mètres de hauteur.
- Au-delà de 2 mètres de distance, aucune hauteur maximale n'est imposée.

**L'élagage** est également obligatoire lorsque la végétation empiète sur :

- **Une voie publique,**
- **Une ligne électrique,**
- **Ou crée un risque pour les personnes et les biens.**

**En cas de non-respect** et après demande du voisin ou de la mairie, **le propriétaire** peut être tenu **de faire réaliser les travaux, à ses frais**.





## **RAPPEL – LE DEBROUSSAILLEMENT : une obligation légale pour prévenir les incendies.**

**Le débroussaillage est une obligation légale** destinée à prévenir les incendies et à protéger les personnes, les habitations et l'environnement.

**Conformément au Code forestier (article L131-10)**, les propriétaires et occupants doivent assurer le débroussaillage :

- **autour des habitations et bâtiments, (généralement sur une distance de 50 mètres),**
- **le long des voies d'accès et des routes,**
- **sur les terrains et bois privés, bâtis ou non.**

### **Pourquoi débroussailler ?**

- **Limiter la propagation des incendies**
- **Protéger les personnes, les biens et l'environnement**
- **Faciliter l'intervention des secours**

**Le non-respect** de cette obligation peut entraîner des sanctions et **engager la responsabilité du propriétaire en cas d'incendie.**

**Le débroussaillage est l'affaire de tous : un geste simple pour la sécurité collective.**





## **ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026**

### **Changement du mode de scrutin dans notre commune**

**ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
2026  
15-22 mars**



Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à STRENQUELS. **Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé, durant six ans, de régler « par ses délibérations, les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1 000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

– Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de nom, ni en enlever, ni en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

– **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats : homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

– **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit un ou deux candidats de moins, soit un ou deux candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de siège).



## **SECURITE DES PIETONS : soyons visibles pour éviter les accidents**

Plusieurs comportements dangereux sont régulièrement constatés sur la commune, notamment lors de **déplacements à pied aux abords des routes** et dans le bourg, en particulier à la tombée de la nuit ou par mauvaise visibilité.

Il est important de rappeler que **le piéton est l'usager le plus vulnérable**. Pour éviter les accidents et les risques de renversement par un véhicule, chacun doit adopter des **comportements de prudence** et **se rendre le plus visible possible**.

### **Ce que dit la réglementation**

- **Hors agglomération**, de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un **gilet rétroréfléchissant** est obligatoire lorsqu'il n'y a pas de trottoir.
- **En agglomération**, le gilet n'est pas obligatoire, mais il est **fortement recommandé**.
- **Lorsqu'il n'y a pas de trottoir**, les piétons doivent **marcher face à la circulation**, sur le **bas-côté gauche de la route**.

### **Équipements vivement conseillés :**

**Gilet ou brassard réfléchissant** (même ancien, s'il est encore bien visible)

**Lampe torche ou lampe frontale** pour être vu et voir où l'on marche

**Vêtements clairs ou avec éléments réfléchissants**



**Être visible, c'est se protéger et protéger les autres. Un geste simple peut éviter un accident grave.**



## **LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

La commune de Strenquels dispose d'un **site internet officiel**, régulièrement mis à jour, qui permet à chacun de retrouver facilement **toutes les informations utiles sur la vie communale**.

Vous y trouverez notamment la **présentation de la commune**, les **actualités**, les **informations pratiques**, ainsi que les **pages dédiées aux associations**, aux **artisans** et **entreprises locales**, et aux **événements à venir**

Le site enregistre environ **5360 visites par mois (178 visites par jours)**, témoignant de l'intérêt des habitants et des visiteurs pour les informations communales.

N'hésitez pas à le **consulter régulièrement** ou à vous y rendre pour **toute recherche d'information** :

 <https://www.strenquels.fr>

**Un outil simple et accessible pour rester informé de la vie de la commune**



***Accès Rapide***

Contact



# LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

(La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations)



## **Association des chasseurs et propriétaires de Strenquels**

Notre société de chasse existe depuis le 21 juillet 1936. Au regard de l'évolution de la législation, le conseil d'administration a décidé de remettre les statuts et le règlement intérieur en conformité avec la réglementation actuelle. Ce qui nous a permis, lors du renouvellement du conseil d'administration, d'intégrer 2 représentants des propriétaires non chasseurs conformément à nos statuts.

Nos activités pour 2025 :

### **Le 22 Février 2025**

Organisation du loto à la salle des fêtes de Strenquels. Toujours autant de participation à cette soirée, ponctuée par une pause gourmande (cidre, crêpes...). A l'issue de cette manifestation, la traditionnelle soupe à l'oignon était offerte par les chasseurs avec autant de succès.



### **Le 14 août 2025**

A l'occasion de « ciné Belle Etoile » organisée par la commune et Cauvaldor, la société de chasse participe à l'organisation (restauration, buvette) de cette soirée avec les autres associations de la commune dans un esprit festif.

### **Le 4 octobre 2025**

La société de chasse est toujours mobilisée afin de participer à l'entretien et la réhabilitation des chemins pédestres organisée par la commune.



## **Association équipage sanglier du Pied de la Prune**

L'association a pour but la régulation du sanglier sur les territoires de chasse de Strenquels et Martel, ainsi que la protection des cultures de l'activité agricole par pose de clôtures électrifiées.

### **Le 15 Juin 2025**

L'association a organisé un Ball trap.

(Activité qui demande rigueur, adresse afin de casser le maximum de plateaux d'argile)

De nombreuses personnes (chasseurs ou tireurs licenciés) sont venus se défier tout au long de la journée dans une ambiance conviviale.

Une manche spécial jeunes a été organisée en fin de journée dans un esprit d'initiation dans cette discipline.

Sur place, buvette et snacking était disponible.



### **Le 31 Août 2025**

Organisation de notre traditionnel repas champêtre à la cabane des chasseurs.

Une nombreuse assemblée était présente dans une ambiance accueillante et festive.

A cette occasion, une tombola était organisée avec de nombreux lots.



## Le 21 novembre 2025

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, **une tartiflette** était organisée à Martel.

Une centaine de personnes ont fait le déplacement pour participer à cette soirée et animée par **l'orchestre Quercy Mélodie**.



## **Association Strenquels Animation.**

**Créée le 18 mars 2003**, l'association Strenquels Animation a pour but, d'animer et de rassembler les personnes désireuses de se retrouver, lors de randonnées chaque 1er dimanche du mois, rassemblement 14 heures, salle polyvalente.

Nous organisons 2 ou 3 concours de belote en Janvier, Avril et Novembre. Les participants un peu vieillissants jouent désormais le dimanche après-midi.

## Les temps forts de l'année 2025

- **Le 2 mai**, nous avons reçu le groupe Breton de Lorient pour un concert de haute tenue à l'église de Strenquels.
- Participation à « **Ciné Belle Étoile** », en partenariat avec la mairie et les autres associations de Strenquels.
- Participation à **l'entretien des chemins** réhabilités par la commune.
- **Juillet** : organisation d'une journée dans « la forêt communale de Sousceyrac », Le matin : randonnée, le midi : pique-nique et l'après-midi : pétanque ou jeux divers.
- **2<sup>e</sup> week-end de septembre** : sortie de 3 jours à Font-Romeu pour les adhérents volontaires.

Au programme :

- Le four solaire d'Odeillo,
- La ville fortifiée de Mont-Louis,
- Les bains d'eau chaude de Dorres,
- La ville de Villefranche-de-Conflent.
- **Octobre** : dégustation de la poule farcie, entièrement confectionnée par les adhérents, nous étions complets et nous avons dû refuser des personnes.

### Le groupe de Strenquels Animation

**Christian Dublanche, Pierre Sainte-Marie, Monique Faure Eliazard, Petra Brotnei, Sandrine Dublanche, Joaquin Marques, Michel Faure, Maryse Fouilloux Roux, Cathy Franzon, Marie-José Gimel, Amélia Marques, Nadine Valette, Sylvie Dublanche, Marie-Christine Barlant.**

### À venir dans les prochains mois

- **4 janvier 2026** : repas festif des adhérents (45 adhérents)
- **Dimanche 24 janvier 2026** : concours de belote à 14 heures

En raison des travaux de la salle polyvalente, nous ne pouvons pas encore prévoir les animations des mois suivants.

- **Les marches**, chaque 1er dimanche du mois, départ à 14 heures

### Rejoignez-nous

Notre assemblée générale se tiendra **en avril 2026** (Date à confirmer – voir la presse)

Nous serons ravis de vous accueillir et de partager avec vous nos activités.

Pour tout renseignement, contactez-nous au **05 65 32 10 72**

Email : [strenquels.animation@orange.fr](mailto:strenquels.animation@orange.fr)



Fondée en **1992**, l'association Le Rayon Strenquelois rassemble des passionnés de **sports de plein air et de nature** autour de la pratique du **VTT**, du **vélo de route** et de la **randonnée pédestre**. Dynamique et conviviale, l'association est animée toute l'année par des adhérents motivés et par un bureau investi composé de :

- Président : **Pascal Leglaive**
- Secrétaire : **Florent Van Hennik**
- Trésorier : **Valentin Galibert et une vingtaine de membres.**

Les membres participent régulièrement à des nombreuses randonnées organisées par d'autres associations **locales, voisines ou régionales**.

L'association organise également son événement phare : « **La Strenqueloise** », rendez-vous incontournable qui se déroule traditionnellement à la fin du mois d'octobre.

L'édition 2025, qui s'est déroulée **le 26 octobre**, proposait des **parcours VTT, vélo de route et randonnée pédestre**. Malgré une météo particulièrement défavorable les jours précédents, marquée par de fortes pluies, les parcours **soigneusement sécurisés et balisés**, ont permis le bon déroulement de la manifestation. Une ambiance chaleureuse et un accueil apprécié de tous ont marqué cette belle journée, placée sous un ciel clément. Fort de cet engouement, **La Strenqueloise sera reconduite l'année prochaine**.

### Envie de rejoindre l'association ?

Renseignements et inscriptions auprès de :

- **Pascal Leglaive – 06 65 44 84 40**
- **Florent Van Hennik – 06 31 55 09 18**

[Facebook](#) : Le rayon strenquelois

[Mail](mailto:florent.vanhennik@hotmail.fr) ; [florent.vanhennik@hotmail.fr](mailto:florent.vanhennik@hotmail.fr)





## **Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Vallée de la Doue du Vignon et de leurs Causses et Coteaux.**

**Au cours de l'année 2025**, l'association, en partenariat avec la commune et les autres associations de la commune de Strenquels, a participé **au débroussaillage des chemins**. Elle s'est également associée à l'organisation de **la soirée Ciné Belle Étoile**.

En tant qu'association à vocation environnementale, elle s'est manifestée auprès des élus **contre le projet d'extension de la carrière de l'entreprise Sourzat**.

Voici notre adresse Mail : [assosladouevignon@gmail.com](mailto:assosladouevignon@gmail.com)



## **L'association Crème fraîche Contemporary Fine Arts**

Équipe dirigeante :

- **Présidente : Mme Sonia Von Barloewen**
- **Co-président : M. Constantin Von Barloewen**
- **Trésorière : Mme Gala Naoumova**
- **Secrétaire : Mme Martina Van Den Esch**

Si vous souhaitez adhérer à l'association ou obtenir plus d'informations, contactez par e-mail à : [sonia.vonbarloewen@gmail.com](mailto:sonia.vonbarloewen@gmail.com)



**Galerie Louie**

La Galerie Louie est un **espace artistique à but non lucratif**, dédié à la présentation d'un **art contemporain** audacieux et stimulant.

À travers des **expositions, des conférences et des événements** ouverts à tous, nous mettons **en avant la peinture, la sculpture, l'installation, la photographie et la performance des formes**, qui invitent à la réflexion et au dialogue.

Notre objectif est de **soutenir l'expérimentation artistique**, de **renforcer le lien avec la nature**, et de **cultiver** une communauté créative locale dynamique

**Contact :**

[roger.brunswick@gmail.com](mailto:roger.brunswick@gmail.com)

**Tel :** [0640593775](tel:0640593775)



# HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Permanences : **Lundi et Vendredi** de 15H à 17H

**Mercredi** de 15H à 18H

Tél : **05.65.32.16.12.**

E-mail : [mairie.strenquels@wanadoo.fr](mailto:mairie.strenquels@wanadoo.fr)

Site internet : <https://www.strenquels.fr>

## LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

### Prix de la location pour les habitants de la commune et les associations extérieures à la commune :

- 100 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril
- 80 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

### Prix de la location pour les personnes extérieures à la commune :

- 220 € du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril et 200 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

### La location est gratuite pour les associations de la commune (dans la limite de 5 gratuites par an)

Une caution de 300 € et une attestation d'assurance seront demandées lors de la réservation de la salle. Un état des lieux, un inventaire de la vaisselle et du mobilier seront établis en début et en fin de location. La salle devra être rendue avec tout le **matériel mis à disposition** et en **parfait état de propreté intérieure et extérieure.**

## DÉCHETTERIES

### **Horaires de la Déchetterie de Martel**

Mardi et vendredi : 14h00-18h00 et samedi 14h00-17h00

Mercredi, jeudi et samedi : 9h00-12h00

Jours de Fermeture : lundi et dimanche

### **Horaires de la Déchetterie de Vayrac**

Lundi, Mercredi : 14h00-18h00

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Jours de Fermeture : Dimanche